

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de réaliser les divers travaux pour un montant d'environ 35 000 €
- sollicite une aide auprès du Conseil Général
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2003

Adopté à l'unanimité.

5) Travaux cimetière

Monsieur ENGEL Vincent arrive à 21h30

- Travaux :

Pour répondre au souhait d'une partie de la population, il y a lieu d'aménager un columbarium avec un espace propice au recueillement.

D'autre part, aménager un espace réservé aux personnes décédées dans les différentes guerres est un devoir pour toute communauté et une priorité communale pour que les générations actuelles et futures s'en souviennent.

Après avis des Anciens Combattants et les conseils d'un spécialiste, le Maire propose d'aménager l'extension du cimetière pour y installer ces deux projets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- approuve les projets présentés c'est-à-dire un Monument aux Morts en granit avec inscription de tous les concitoyens décédés suite aux combats,
- et la mise en place d'un columbarium et jardin du souvenir,
- décide d'aménager l'allée centrale et les allées latérales avec des pavés autoblocants,
- décide de clôturer les côtés Nord et Sud et d'installer un portail sur le côté Ouest
- approuve l'ensemble pour un montant de 57 500 € ht
- sollicite une aide dans le cadre de la DGE -exercice 2003,
- autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2003.

Adopté à l'unanimité

- Tarifs des concessions :

Au vue du point précédent, et du passage à l'euro il apparaît indispensable de revoir les tarifs des concessions du cimetière :

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants :

Pour une durée de 30 ans :

- | | |
|-------------------------|-------|
| - tombe simple | 100 € |
| - tombe double | 200 € |
| - tombe triple | 300 € |
| - 1 case au columbarium | 600 € |

Adopté à l'unanimité.

Pour une durée de 30 ans :

- | | |
|--------------------|-------|
| - 1 case cinéraire | 200 € |
|--------------------|-------|

Adopté par 10 voix pour 200€ et 5 voix pour 300€